



L'aménagement de l'atterrissement de Granges-sur-Lot est né de l'union d'enjeux touristiques et environnementaux. Situé en contre-bas du village, cette prairie inondée constituait un site unique au bord du Lot lot-et-garonnais tant au point de vue biologique et environnemental que paysager en raison de son accessibilité à la rivière et du cadre naturel offert. Contactés au sujet du projet de création d'un sentier pédestre reliant la halte nautique de Granges-sur-Lot au village (politique de développement touristique de la vallée du Lot), nous avons saisi cette opportunité pour souligner l'intérêt patrimonial de l'atterrissement et pour proposer un aménagement conjoint du site permettant d'optimiser les capacités de production du brochet. Ainsi en guise de première action du PDPG 47, le site a fait l'objet d'un remodelage augmentant la surface de zone favorable à la reproduction du brochet et permettant la constitution d'un sentier le long du Lot. L'importance de la communication et de la sensibilisation aux enjeux environnementaux nous est apparue dès le départ. C'est pourquoi, il a été entrepris une valorisation de cet aménagement sous différentes formes : référence sur le panneau d'accueil touristique de la halte nautique, mise en place sur le sentier de 4 panneaux didactiques sur l'intérêt patrimonial de la frayère de Granges-sur-Lot et par l'organisation d'animations et de programmes pédagogiques notamment à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides. Nous avons ainsi transformé un simple sentier en zone humide profitant aux différentes espèces et permettant une sensibilisation de tous aux enjeux de la préservation des milieux aquatiques.

Ghislaine AVINENT
Directrice FDAAPPMA 47



Hiver - Printemps



Été - Automne

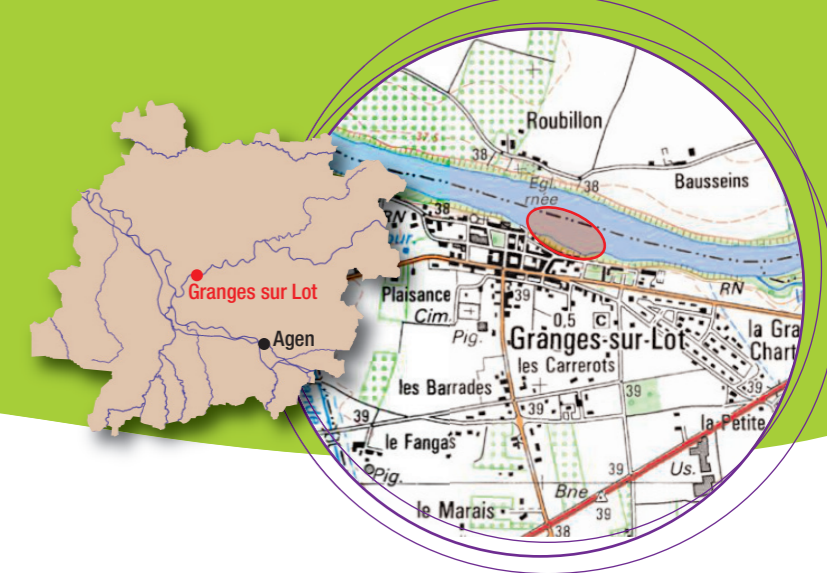
Crédits photos : FDAAPPMA 47



L'aménagement de l'atterrissement de Granges-sur-Lot (47)

Prairie

Département Lot et Garonne (47)
Commune Granges sur Lot
Rivière Lot
Type de milieu Prairie
Surface totale Environ 0,5 ha
Surface restaurée 3 500 m²
Période de travaux Sept. - Oct. 2000



La situation avant travaux

Perturbation observée	Cause de la perturbation	Aménagement envisagé
<ul style="list-style-type: none"> Mise en eau insuffisante de l'annexe 	<ul style="list-style-type: none"> Extraction en lit mineur : incision du lit à l'origine du caractère "perché" du bras mort. Dépôt des sédiments dans l'annexe 	<ul style="list-style-type: none"> Reprofilage de la zone pour obtenir 3500 m² de frayère supplémentaire
<ul style="list-style-type: none"> Exondation régulière de l'annexe pendant la période de reproduction du brochet 	<ul style="list-style-type: none"> Hydroélectricité entraînant des variations fréquentes de niveaux d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Creusement de 35 cm de la zone pour une côte de sécurité de 29,35 NGF Végétalisation des zones aménagées

Études préliminaires et objectifs des maîtres d'ouvrage

L'objectif de la FDAAPPMA 47, dans le cadre de son plan de gestion (PDPG), est d'optimiser la productivité piscicole et de rendre possible une gestion patrimoniale du milieu, c'est-à-dire sans intervention humaine. Ce projet permet aussi de mener une action de communication, d'information et de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques ainsi qu'une valorisation dans le cadre d'un projet touristique.

Le PDPG a mis en évidence un fort déficit de brochets dans cette zone. L'étude du potentiel piscicole révèle un potentiel de production de 800 brochets adultes par an. Il est apparu, compte tenu des surfaces de frayère avant travaux, que la production réelle était de 333 brochets. Le comité de pilotage du PDPG a estimé que pour atteindre le potentiel de recrutement de la zone, il fallait restaurer 3 360 m² de frayère*. Seul le site des Granges présentait une telle surface.

*Ces estimations ont été faites en estimant un recrutement de 5 brochets capturable par an pour 100 m² de frayère.

Cette zone de faible profondeur était connue pour son attractivité pour la faune piscicole. En 2000, des observations de reproduction de poissons blancs et de black bass ont été observées sur le site. Ces aménagements avaient donc pour objectif d'optimiser le potentiel naturel de la zone. Avant tout travaux, une étude mettant en relation le profil topographique du site aux données hydrologiques a été menée (cf. fiche sur le bras mort de la Banquette). La DDE a installé deux échelles limnimétriques sur le site et procédé à des relevés topographiques des profils en long et en travers du secteur. Après étude des débits sur 10 ans à Villeneuve/Lot et de la surface en eau correspondante sur la zone de Granges/Lot, la limite de sécurité par rapport à un risque d'exondation a été fixée à 29.35 NGF d'où un objectif de creusement de 35 cm pour obtenir 3 500 m² de frayère supplémentaire.



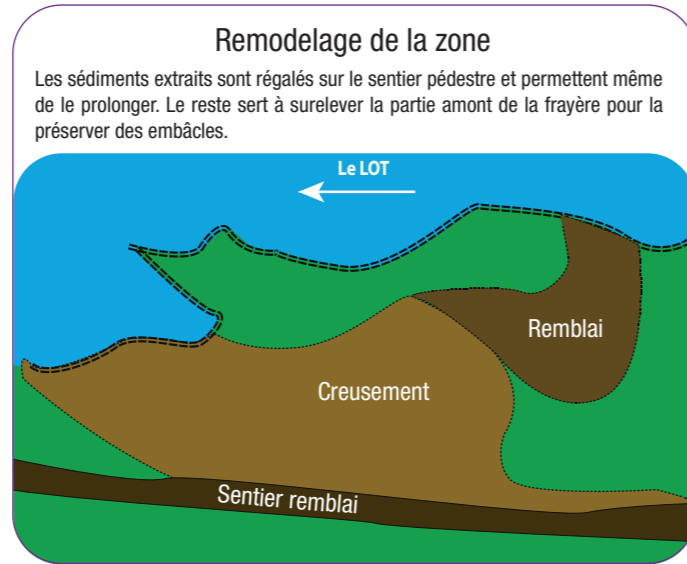
CONTACT Maître d'ouvrage délégué (coordinateur de l'opération)

FDAAPPMA 47
federation.peche.47@wanadoo.fr
05 53 66 16 68
Mairie de Granges-sur-Lot
05 53 84 00 58



Travaux, aménagements, et réglementations

Perturbation observée	Aménagement et travaux	Aspect réglementaire*
<ul style="list-style-type: none"> Mise en eau insuffisante de l'annexe 	Remodelage de l'atterrissement sur 4 500 m ² par : <ul style="list-style-type: none"> un léger déblai de 35 cm à la côte 29 NGF sur la partie aval (1300m³ extrait), un réglage des matériaux : 200 m³ sur la partie amont (limiter les apports du Lot), 200 m³ sur le sentier (nivellement) et 900 m³ pour prolonger le sentier vers l'aval (accès au village), végétalisation de la zone remodelée avec des graminées pour zone humide sur prairie grasse. 	<ul style="list-style-type: none"> Avis favorable du Conseil de Gestion des Biotopes du 12 juillet 2000, Consultation des services : DDE, DDAF et CSP DR Pau (avis favorables) et CSP 47 (avis non défavorable), Avis favorable de la Mission inter-services du 1^{er} septembre 2000, Arrêté d'autorisation de travaux sur domaine public délivré le 5 septembre 2000, Récépissé de déclaration rubrique 260 Loi N° 92-3 délivré le 15 septembre 2000.
<ul style="list-style-type: none"> Exondation régulière de l'annexe pendant la période de reproduction du brochet 		



Gouvernance et outils de gestion

En plus de ses partenaires financiers, la FDAAPPMA 47 a travaillé de concert avec la DDT 47 (ex : cellule de l'eau de la DDE 47) et la commune de Granges-sur-Lot. La formulation de cette gestion est passée par l'élaboration d'un arrêté préfectoral. La commune de Granges-sur-Lot est chargée de l'enlèvement des

embâcles légers, de la sécurité du site et de l'engazonnement. La DDT, en tant que service de l'Etat, a pour rôle le contrôle de la bonne application de l'arrêté préfectoral. Elle doit également prendre en charge le retrait d'embâcles lourds s'ils nuisent au bon écoulement des eaux.

Travaux	Coût	Partenaires financiers	Participation
Travaux de terrassement et engazonnement (MACOVI)	10 542 €	Agence de l'eau Adour Garonne (19%)	3 999 €
Etude de suivi de l'efficacité (FDAAPPMA 47)	6 174 €	ONEMA (ex CSP) (30%)	6 315 €
Panneaux didactiques : conception graphique et production (Sarion Publicité)	2 619 €	EDF/FNPF (ex UNPF) (25%)	5 262 €
Panneaux didactiques : élaboration des textes + supports, poteaux et pose sur site (FDAAPPMA 47)	1 714 €	FDAAPPMA 47 (26%)	5 473 €
Total	21 049 €	Total	21 049 €

Gestion et entretien

Sur ce site, la charge de gestion et d'entretien pour la FDAAPPMA 47, est relativement faible, notamment grâce à l'arrêté préfectoral officialisant le partenariat entre la DDT, la commune de Granges-sur-Lot et la FDAAPPMA. Il permet de répartir les tâches entre les différents partenaires. Par ailleurs l'important suivi mis en place la première année a permis de bien appréhender le comportement de la frayère au cours de l'année et d'appréhender l'efficacité de l'aménagement vis-à-vis des profondeurs, de la stabilité du milieu physique, et de la reprise de la végétation.



Superbe brocheton

Suivi et évaluation

L'année de la restauration, d'octobre à janvier, un suivi de la reprise de la végétation herbacée a été réalisé par la FDAAPPMA 47. Le substrat végétal ne s'étant pas assez développé la première année, il a été décidé de mettre en place des frayères artificielles composées de bruyère immergée. Par la même occasion, une surveillance des niveaux topographiques a été menée. Cela représentait une charge de travail d'une demi-journée par mois pour un technicien. De février à juillet, le suivi de la reproduction des différentes espèces piscicoles a été mené. Il comportait une phase d'observation complétée plus tard dans la saison par une pêche électrique d'échantillonnage. Après la période de reproduction, un bilan de l'état physique et de la fonctionnalité vis-à-vis des espèces piscicoles de la frayère a été fait.



Prise d'un brochet en pêche électrique

"Le site de Granges-sur-Lot comme support pédagogique"

La restauration de cette frayère à brochets a été accompagnée de la pose de 4 panneaux pédagogiques sur site, illustrant les exigences biologiques du brochet, les perturbations du milieu qui l'ont conduit à être considéré comme une espèce menacée et l'intérêt patrimonial de la reconquête des frayères au profit de la biodiversité. Cette démarche enrichit la création du sentier pédestre de la commune. Le partenariat entre la mairie et la FDAAPPMA a ainsi été mis en valeur lors d'animations et journées pédagogiques sur les milieux aquatiques qui ont permis de sensibiliser la population locale et notamment les enfants des écoles du secteur. De plus, avant de prendre le sentier menant au village, les touristes peuvent prendre connaissance de la frayère de Granges/Lot qui est indiquée sur le panneau d'accueil à la halte nautique.



Panneaux pédagogiques de Granges-Sur-Lot